

Date de transmission de l'acte: 05/12/2025

Date de reception de l'AR: 05/12/2025

026-212600605-DE2025033-DE

A G E D I

République Française
Département : DROME
Arrondissement : NYONS
BOUVIERES - Commune

Séance du jeudi 04 décembre 2025

Délibération N° DE2025033

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 28/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Philippe REYNAUD.

Présents : Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Paul-henri BARBEROUSSE, Jean-Marc GRANCONATO, Sandra GOVIN, Pieter LE CLERCQ, Romain MAGAND, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Représentés :

Absents et Excusés :

Sandra GOVIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité, de fixer, pour le service de l'eau, les tarifs suivants :

- Prix de l'eau consommée : 0.80 € /m3
- Abonnement annuel : 76.80 €, facturation possible au prorata
- Fermeture du branchement : 400 €
- Réouverture du branchement : 200 €
- Nouveau branchement : montant réel des travaux TTC depuis le raccordement au réseau jusqu'au regard compteur

Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Philippe REYNAUD

Le Maire



DE2025033